

5] Action de passage du milieu protégé au milieu ordinaire

Service d'aide à l'insertion (SAI)

Prescripteurs :
CDAPH pour l'orientation initiale, ESAT ou EA

Opérateur :
MESSIDOR

CONTACT :
Annie ESCUDERO,
Responsable du service
et Thierry BRUN,
Directeur MESSIDOR Rhône

✦ Public concerné

Bénéficiaires de l'article L.323.3 du code du travail reconnus pour un handicap psychique en activité au sein d'un ESAT ou un EA du Groupe Messidor.

✦ Objectifs

- Permettre à des personnes dont l'activité professionnelle a été interrompue par la maladie, de retrouver progressivement une autonomie de vie sociale et professionnelle. L'objectif étant d'ouvrir des possibilités de reclassement professionnel en milieu ordinaire après un passage par le milieu protégé au sein des ateliers de Messidor.
- Faciliter les sorties en milieu ordinaire de travail de travailleurs handicapés durant la période d'insertion et post-insertion.

✦ Contenu

- Les bénéficiaires sont mis en situation de travail pendant une période d'essai dans un ESAT ou un EA. Cette mise en situation permet d'évaluer notamment leur comportement face aux règles à observer, leurs capacités à s'insérer dans un travail de production,... Des entretiens d'évaluation ont lieu régulièrement durant la période d'essai avec un conseiller d'insertion et un encadrant professionnel (validation des acquis, recadrage, précision des objectifs professionnels,...). Des formations personnalisées,

internes ou externes, sont également proposées pour étayer le projet d'insertion.

- Si la période d'essai est concluante, le stagiaire pourra alors évoluer progressivement de l'ESAT vers un travail en EA puis vers le milieu ordinaire de travail.
- Ses différentes étapes jalonnent le parcours vers l'emploi en milieu ordinaire de travail.

✦ Volume de prestations

23 insertions en milieu ordinaire de travail réalisées.

✦ Autre précision

Ce parcours n'est accessible qu'aux personnes ayant une orientation professionnelle Messidor.